

 **ABJURATION**

PROTECTION CONTRE LES PROJECTILES

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, F
Portée	contact
Zone/Cible	créature touchée
Durée	1 heure/niveau ou jusqu'à épuisement
JS	Volonté, annule (inoffensif)
RM	oui (inoffensif)

Le bénéficiaire du sort est protégé contre les armes à distance, il bénéficie donc d'une réduction de dégâts de 10/magie contre celles-ci. En revanche, le sort ne permet pas de blesser des créatures dotées d'une réduction des dégâts similaire. Dès que le sort a absorbé un total de 10 points de dégâts par niveau de lanceur de sorts (jusqu'à un total de 100 points), il cesse de faire effet.

===Version mythique===

La réduction des dégâts s'élève à 15/magie. Le montant maximum de dégâts absorbés s'élève à 15 points par niveau de lanceur de sorts (150 points maximum). Si le sort absorbe tous les dégâts infligés par une attaque d'arme à distance, l'arme ou le projectile est renvoyé vers son expéditeur en appliquant le même résultat au jet d'attaque. Si l'expéditeur est également protégé par une protection contre les projectiles mythique et que son sort absorbe la totalité des dégâts infligés par l'attaque en retour, l'arme ou le projectile est détruit.